

Présentation des
dispositifs d'aide

Cancer & emploi Sécuriser & envisager la reprise

Reprendre confiance

Le maintien et le retour à l'emploi pendant et après un cancer, peuvent être une source de préoccupation.

Découvrez dans cette brochure, les différentes démarches à effectuer, lors du diagnostic et pendant l'arrêt de travail.

Vous trouverez également une sélection de 6 dispositifs d'accompagnement, pour vous aider à mieux envisager votre retour à l'emploi.

Avec le soutien de l'INCa-16306



Cancer & emploi : témoignage d'une patiente engagée

Gâce à mes galères de patiente, je fais profiter de mon expérience, aux malades du cancer.

Je suis patiente engagée pour Wecare@work et dans le cadre d'un partenariat avec l'institut Curie, j'ai pour mission de développer et diffuser les dispositifs qui existent, pour accompagner le maintien et le retour à l'emploi, des patients touchés par le cancer.

Les hommes et les femmes qui font face à la maladie développent des qualités exceptionnelles, comme par exemple le courage, la force et la ténacité, mais ils sont aussi confrontés à certaines problématiques comme la fatigue, la douleur chronique, les troubles cognitifs...

En tant qu'ex-patiente, je connais bien ces problématiques. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'expérimenter plusieurs dispositifs, quand j'étais à la recherche d'un emploi... tellement que j'en suis devenue une experte. Ce qui prouve que l'expérience de vie avec la maladie est une compétence à part entière !

Dans cette brochure, vous découvrirez quelques dispositifs, pour vous faciliter la vie et vous aider à reprendre le chemin du travail sereinement, sachant qu'il en existe bien d'autres, qu'il me tarde de découvrir.

Edith Desmarais
Patiente engagée



Sécuriser sa situation :

Introduction

Les démarches au moment du diagnostic

Les ressources et l'ALD

Pendant l'arrêt de travail

Prévenir la précarité, quelles aides ?

Préparer et anticiper la reprise

Se reconvertir

Les dispositifs :

L'UTEP Curie

Les ateliers d'éducation thérapeutique

Des ateliers collectifs, pour reprendre confiance et clarifier son projet de vie.

Web app'

Alex pour 1000 patients

Une application digitale qui accompagne tout au long du parcours de soin.

La maison RoseUp

Un coaching sur mesure pour les femmes.

La ligue contre le cancer

Coach personnel pour retrouver un équilibre et définir son projet professionnel.

La Niaque

Accompagnement porté par la force du collectif et adapté à tous, avec une expertise pour la fonction publique.

Caire75

Accompagnement personnalisé, pour aider les travailleurs non-salariés dans leurs démarches et pour aider à la reprise professionnelle.

Cancer & emploi : Sécuriser sa situation

Chaque jour en France, ce sont 1200 nouvelles personnes qui apprennent qu'elles ont un cancer. Parmi elles, 400 travaillent.

Pour les actifs, le cancer est souvent synonyme d'isolement et de rupture dans leur parcours professionnel. Après le choc émotionnel de l'annonce, sécuriser sa situation permettra d'accueillir les soins dans de meilleures conditions.

Les ressources tout au long du parcours de soins

Les démarches administratives :

Au travail :

- Les ressources humaines, pour le maintien du salaire et les arrêts de travail.
- Le service social ou la mission handicap de l'entreprise, pour un accompagnement et des aides financières.
- Le service de Prévention et de Santé au travail (médecin du travail, service social...) pour anticiper l'adaptation de vos conditions de travail.

En ville :

- **Le service social de l'Assurance Maladie (CRAMIF en île de France ou CARSAT)**, pour être accompagné tout au long de l'arrêt de travail.
- Votre médecin traitant, pour l'ALD et les arrêts de travail
- Les sites ou applications numériques : l'INCA, droits et démarches (ligue) ou la web app' Alex pour 1000 patients.
- Les associations de ville spécialisées dans les questions du retour à l'emploi : la ligue, RoseUp, Caire13, la Niaque.

À l'hôpital :

- Votre médecin spécialiste, pour les arrêts de travail et certificats.
- Les assistantes du service social de l'hôpital pour accompagnement et aides financières.
- L'unité d'éducation thérapeutique (UTEp), pour préparer son retour au travail.

L'Affection Longue Durée (ALD) :

le cancer engendre de nombreux soins et frais médicaux (examens, opérations, frais d'hospitalisation, médicaments, soins de supports...). L'ALD, permet la prise en charge à 100%, sans avance des frais médicaux, qui sont directement liés à votre pathologie.

Formulaire (cerfa 50069*07) : il est à remplir et signer par votre **médecin généraliste** en joignant l'intégralité des pièces justificatives. Une fois votre ALD accordée, elle est téléchargeable sur le site amelie.fr pour les assurés du régime général et les indépendants. La durée est de 3 ans, avec possibilité de renouvellement par le médecin généraliste (y penser, car le renouvellement n'est pas automatique).

**BON À
SAVOIR**

« **Pensez à bien mettre à jour votre carte vitale
aux bornes disponibles (pharmacie ou à l'hôpital)** »

Cancer & emploi

L'arrêt de travail peut-être rédigé par votre médecin traitant, ou n'importe quel médecin impliqué dans votre parcours de soins. Il permet de suspendre votre contrat de travail et ouvre droit aux indemnités.

La durée se détermine avec vous et le médecin en fonction de votre état de santé et vos conditions de travail.

Il est à envoyer **sous 48 H** selon les conditions spécifiques de votre statut (retrouvez la notice complète de l'arrêt de travail sur le site **service-public.fr** (formulaire 50069*07).

BON À SAVOIR

« *La partie de l'arrêt de travail envoyée à l'employeur ne mentionne pas la cause de l'arrêt maladie.* »

« *Puis-je continuer de travailler pendant les traitements ?* »

Oui, le code du travail (article L.1226-5) autorise des absences pour raison médicale dans le cadre d'une affection longue durée. La rémunération n'est pas prévue par la loi, c'est à discuter avec votre RH.

Un temps partiel thérapeutique peut-être également envisagé : de 20 à 90 % pour les salariés du régime général et de 50 à 90 % pour les fonctionnaires. Il est prescrit par votre médecin spécialiste ou généraliste.

Pendant l'arrêt de travail

« *Quelles sont les aides et combien vais-je gagner ?* »

Si vous faites partie du régime général de l'assurance maladie, la CPAM compense en partie la perte de salaire par des indemnités journalières " : 50 %, calculés sur les 3 derniers salaires (en fonction du salaire brut journalier dans la limite des plafonds de la Sécurité Sociale).

Vous percevrez également une part complémentaire de votre employeur, selon des conditions spécifiques : convention collective, ancienneté, accords de prévoyance ... (renseignez-vous auprès de votre service des ressources humaines).

Pour les indépendants, les indemnités sont calculées en fonction des montants cotisés (en fonction des 3 dernières années). Un complément aux Indemnités Journalières peut être obtenu en fonction de la prévoyance. →

BON À SAVOIR

« *En fonction de votre condition, vous pouvez prétendre à des aides financières !* »

→ Les aides financières :

- 1/ **La CPAM** : dans le cas d'une baisse importante de revenus, il est possible de demander une aide financière ponctuelle (imprimé N° 8101 à télécharger sur le compte Ameli).
- 2/ **Life is rose**
- 3/ Dispositif **HELP** pour les **indépendants (URSAFF)**
- 4/ **La ligue contre le cancer**

Il y a des handicaps invisibles et transitoires !

- **La reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)** : est à demander à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) en lien avec le ou les médecins qui vous connaissent le mieux. Cette reconnaissance ouvre des droits pour l'adaptation du poste de travail, d'accès à la formation, ou encore à des indemnités.
- **L'invalidité** : décidée par le médecin conseil de la sécurité sociale, lors d'une convocation du service médical.

Le service social de l'Assurance Maladie peut vous accompagner tout au long de votre arrêt de travail

- Pour contacter l'Assurance Maladie par mail : <https://assure.ameli.fr/PortailAS/>
- Pour joindre l'Assurance Maladie : **3646**

Préparer & anticiper la reprise

La maladie peut altérer la forme physique ou psychique (effets secondaires persistants). Dans le cas où ceux-ci deviennent invalidants, le Service de Prévention et de Santé au Travail vous aide à évaluer les possibilités qui s'ouvrent à vous. Cela permettra de pallier à votre nouvelle condition, tout en sécurisant votre situation financière.

Êtes-vous en condition de reprendre votre emploi d'avant ? Faut-il aménager votre poste ou carrément en changer ?

La reprise professionnelle doit être pensée, anticipée et préparée afin qu'elle se passe le mieux possible.

- **La visite de pré-reprise** est un examen médical qui permet de préparer la reprise du travail du salarié en arrêt depuis plus d'1 mois. Elle est réalisée à votre demande par le médecin du travail, qui joue un rôle clé. Il s'agit d'évaluer la compatibilité de votre poste de travail à votre état de santé. Selon votre condition, vous pouvez peut-être prétendre à



→ un temps partiel thérapeutique, pour une reprise progressive.

- **L'essai encadré** peut être envisagé pour tester les aménagements prévus avec le médecin du travail, sur votre poste ou même essayer un autre poste au sein de l'entreprise. C'est un test sur 14 jours, qui s'organise après l'accord du médecin du travail, du médecin-conseil de l'Assurance Maladie et du médecin traitant. Pendant l'essai, l'employeur ne vous verse pas de rémunération, vous conservez les indemnités journalières de la sécurité sociale. Le service social de l'Assurance Maladie vous accompagne pour la demande d'un essai encadré.
- **Le RDV de liaison** est à organiser avec votre employeur,

Les formations

« Je souhaite me reconvertir »

Les priorités et le sens que vous souhaitez donner à votre parcours professionnel peuvent évoluer. Maintenir les indemnités journalières tout en se formant, c'est possible grâce à la sécurité sociale. Validation des acquis professionnels, formations compétences métier ou encore bilan de compétences. Avant de vous lancer dans une formation prenez rendez-vous avec une assistance sociale de votre caisse régionale.

- Pour contacter l'Assurance Maladie par mail : <https://assure.ameli.fr/PortailAS/>
- Pour joindre l'Assurance Maladie : **3646**

BON À SAVOIR

« Une reconversion professionnelle prends du temps. Pour vous aider dans votre projet, nous présentons dans cette brochure, quelques dispositifs d'accompagnement. »

Cancer & emploi: Les dispositifs

ENSEMBLE, PRENONS
LE CANCER DE VITESSE


institut
Curie

WE
CARE
@WORK

Les ateliers d'éducation thérapeutique de Curie

En quoi cela consiste-t-il ?

L'équipe de l'UTEP propose des ateliers d'éducation thérapeutique (ETP), pour aider les patients à envisager leur reprise professionnelle.

- Ce sont des ateliers collectifs, à raison de 3 séances de 3 heures, qui sont animés par un professionnel de santé et une patiente partenaire. C'est un espace d'écoute active, où on laisse de côté son histoire personnelle, pour avancer ensemble. Les regards croisés aident les patients à identifier leurs compétences, acquises pendant la maladie au regard de leur force, comme la persévérance, l'optimisme, la créativité... c'est la force du groupe !
- Les ateliers sont proposés en visioconférence. Cela permet aux patients du groupe hospitalier Paris, Saint-Cloud et Orsay, d'y participer facilement.

Ce qui caractérise les ateliers d'ETP sur le retour à l'emploi :

- **Reprendre confiance en soi** : valoriser les compétences acquises, identifier les points forts.
- **Clarifier son projet de vie** : identifier ses besoins et nouvelles envies, définir des actions pour trouver un équilibre.
- **Connaître les démarches administratives** : incontournables pour une reprise du travail adaptée.

Comment y avoir accès ?

Ces ateliers sont proposés aux patients concernés, lors du bilan éducatif partagé (BEP). Les patients s'inscrivent ensuite par mail.

Coût : gratuit

Contact : utep@curie.fr

L'UTEP Curie

J'imagine,
J'anticipe,
J'organise
ma reprise
professionnelle



Alex pour 1000 patients, une « Web app » ludique

Alex pour 1000 patients

En quoi cela consiste-t-il ?

Alex pour 1000 patients est une plateforme numérique ludique et interactive, qui permet d'accompagner gratuitement 1000 patients pendant 2 ans et cela 24/24h, depuis le moment de l'annonce, jusqu'au retour au travail. Elle propose des solutions aux salariés soit pour sécuriser leur situation, pour aider à se maintenir dans l'emploi, pour accompagner la reprise, ou pour entreprendre une reconversion professionnelle.

Des fiches pratiques sont disponibles pour informer les patients sur leurs droits ex : annoncer la maladie, organiser mon absence, maintenir le lien, les personnes ressources, la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH), l'ALD...

Alex, est une « web app », qui ne vous laisse pas seule !

Pour les patients qui ont besoin d'une aide ou de renseignements complémentaires, la ligne téléphonique d'écoute Allo Alex est disponible du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Ce qui caractérise Alex pour 1000 patients :

Cette « web app » est pensée et réalisée par des malades et elle est brillamment illustrée par l'illustratrice Lili Sohn, pour faciliter l'accès à l'information.

- Ludique
- Interactif
- Une mine d'information tout au long du parcours de soin

Pour qui ? Pour les salariés touchés par un cancer

Comment y avoir accès ?

S'inscrire sur la plateforme soit en suivant le lien : <https://onco.wecareatwork.com>, ou en scannant le QR code.

Contact : Numéro vert pour obtenir ses identifiants : 0 800 400 310, ensuite entrer le code Curie IC75-A1000P

Coût : gratuit

**Alex pour
1000 patients**

**Une « Web app »
ludique pour
concilier
Cancer & Travail**



RoseUp : un coaching humain & féminin

L'association RoseUp

En quoi cela consiste-t-il ?

La maison RoseUp propose un accompagnement adapté et personnalisé, en fonction des besoins de la personne. Il est défini ensemble, lors d'un entretien individuel. Les ateliers se déroulent en présentiel, à Paris, à Bordeaux et pour les femmes qui sont éloignées des villes où l'association est présente, un accompagnement personnalisé et humain est proposé, sur la maison en ligne : M@ Maison RoseUp.

- **Rose coaching emploi** : c'est un coaching collectif sur 3 mois, à raison de 19 séances (max 50hrs), avec 5 intervenants qui sont complémentaires, pour reprendre en toute sérénité.
- **Coaching individuel** : c'est un accompagnement individuel «pratico-pratique» (max 7hrs), pour préparer la reprise d'activité.
- **Atelier d'ETP sur le retour à l'emploi post cancer** : ce sont des ateliers tous les 2 mois, sur un créneau de 1h à 2h, pour obtenir toutes les réponses qui permettent une reprise en douceur.
- **Atelier reconversion professionnelle** : ce sont des ateliers à raison de 3 séances de 3h, pour mieux comprendre les enjeux de la reconversion, se confronter à la réalité post-cancer et dessiner son projet professionnel,
- **Ateliers sur les troubles cognitifs de la mémoire post cancer** : ce sont des ateliers de remédiation cognitive organisés par cycle de 8 séances.
- **Café juridique** : ce sont des ateliers pour connaître ses droits.
- **Des webinaires** sur de nombreux sujets sont proposés.

Ce qui caractérise la maison RoseUp :

- Reprendre sereinement
- Définir son projet professionnel
- Être actrice de son parcours

Pour qui ? Pour toutes les femmes, jusqu'à 1 an après l'arrêt des traitements.

NB: les patientes atteintes d'un cancer métastatique, ont un accès illimité dans le temps.

Comment y avoir accès ? Adhérer à l'association sur le site RoseUp. S'inscrire en ligne aux ateliers.

Coût : Adhésion 30€/année civile, pour avoir accès à tous les ateliers.

Contact : Aurélie Benoit-Grange : 01 88 40 06 90 mail : contact.maisonroseup.paris@rose-up.fr

RoseUp

Face aux cancers,
osons la vie...



La Niaque : le coaching retour à l'emploi

Association La Niaque

En quoi cela consiste-t-il ?

Les patients confrontés à la maladie et aux traitements, peuvent être fortement préoccupés par la reprise du travail. La Niaque aide à retrouver sa juste place dans le monde du travail et propose un accompagnement adapté, individuel, ou collectif.

Lorsque le collectif n'est pas possible, un suivi individuel est proposé aux personnes ayant subi une rupture professionnelle, après une longue maladie. C'est un accompagnement de 9 à 12 mois, avec des séances collectives et individuelles d'1h30/2h, avec en plus des webinaires.

Les ateliers se déroulent en présentiel, dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Rouen, Marseille, St-Etienne, Charleville Mézière... Des ateliers sont proposés en visioconférence, pour les personnes qui sont éloignées des villes où l'association est présente.

Ce qui caractérise ce coaching :

- Reprendre confiance
- Définir son projet professionnel
- Création d'activité
- Élaboration de CV
- Simulation d'entretien en individuel filmé

Pour qui ? Pour tout type de public : que ce soit salarié, indépendant, demandeur d'emploi, créateur d'entreprise, agent de la fonction publique (territoriale, d'état, hospitalière et éducation nationale, profession libérale, ou pour ceux qui s'interrogent sur leur reprise d'activité (reprise de poste, ou reconversion...).

Comment y avoir accès ? Les patients peuvent s'inscrire via le site de La Niaque L'Asso ou par mail

Coût : gratuit (don libre)

Contact : Sophie Caruso : 04 37 65 31 40, mail : sophie.caruso@laniaquelasso.org
Site internet: La-niaque.org

La Niaque

la force du collectif



La ligue contre le cancer : coach personnel d'aide au retour à l'emploi

Comité de Paris de La ligue contre le cancer

En quoi cela consiste-t-il ?

C'est un accompagnement individuel au retour à la vie sociale et professionnelle, avec l'un des 12 coachs professionnels. Il consiste en 6 séances d'environ 1h30, où l'on apprend à gérer la reprise, à préparer une mobilité professionnelle, à retrouver un équilibre personnel et à s'affirmer. Les ateliers se déroulent en présentiel, en distanciel, ou les deux.

Des ateliers collectifs sont régulièrement organisés autour de thématiques, comme le rétablissement, la gestion des émotions, les compétences acquises et la connaissance des droits. Deux sophrologues peuvent également accompagner les personnes qui le souhaitent, en individuel ou en collectif (6 séances).

La Ligue contre le cancer compte 103 comités en France, chaque entité est indépendante et définit son propre programme d'action.

Ce qui caractérise ce coaching :

- Renforcer la confiance en soi
- Clarifier son projet professionnel
- Retrouver un équilibre de vie

Pour qui ? Pour les salariés, les indépendants, les demandeurs d'emploi, ou ceux qui souhaitent faire une reconversion professionnelle.

Comment y avoir accès ? Par simple demande par mail.

Coût : gratuit, tous les intervenants sont bénévoles (don libre).

Contact : Eliane Brissot

mail : coachingemploi75@ligue-cancer.net

Stéphanie Lefèvre : 01 45 00 25 27

mail : stephanie.lefevre@ligue-cancer.net

La Ligue contre le cancer

Accompagnement avec un coach personnel



CAIRE75 : pour les travailleurs indépendants, non-salariés

Association CAIRE75

En quoi cela consiste-t-il ?

Un indépendant ne devrait pas avoir à choisir entre sa santé et son activité professionnelle. CAIRE75 aide à concilier activité professionnelle et parcours de soin,

Les missions sont d'informer, soutenir et proposer un accompagnement personnalisé, pour aider les travailleurs non-salariés, atteints de cancer et de maladie évolutive dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales, ainsi que dans leurs évolutions professionnelles.

Chaque demande est analysée et ensuite, un accompagnement en individuel ou en collectif est proposé. Un réseau de 40 bénévoles, qui sont pour la plupart travailleurs indépendants, peuvent donner des conseils ciblés, en fonction de la problématique (assureurs, avocats, banquiers, experts comptables, huissiers, magistrats, notaires, médecins du travail...).

CAIRE75 propose régulièrement des activités collectives : ateliers, rencontres, sorties, événements qui ont pour objectif d'aider à reprendre ou à maintenir l'activité professionnelle.

Ce qui caractérise ce coaching :

- Une connaissance de l'écosystème de l'indépendant grâce à son réseau de bénévoles experts, pour concilier le parcours de soins et l'activité professionnelle.

Pour qui ? Les patients et les aidants qui sont travailleurs non-salariés en tout genre (chefs de petites ou grandes entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, libéraux, travailleurs indépendants...).

Comment y avoir accès ? L'association est organisée en fédération d'antennes régionales. Pour Paris, il s'agit de l'antenne CAIRE75.

Coût : gratuit, tous les intervenants sont bénévoles (don libre).

Contact : Tel : 06 09 23 65 87 ou email : caire75@federationcaire.org
Site internet : <https://www.federationcaire.org> (site Caire75 en cours)

CAIRE75

Accompagnement
travailleurs
indépendants



ETUDE REPIC : vous pouvez nous aider à votre tour !

À l'Institut Curie, nous avons à cœur d'améliorer la qualité de vie de nos patients et patientes. C'est pourquoi nous lançons une étude, qui vise à mieux comprendre l'utilisation des dispositifs d'accompagnement, pour le maintien, ou pour le retour à l'emploi des personnes touchées par le cancer.

En quoi cela consiste-t-il ?

Dans cette étude, il vous est proposé 5 dispositifs d'accompagnement, vers la reprise professionnelle. Soit l'institut Curie :

- **Les 3 ateliers sur le retour à l'emploi, proposé par l'Unité d'Education Thérapeutique (UTEP)** (collectif)

Soit avec des associations en ville :

- **La plateforme 100% numérique, Alex pour 1000 patients** (individuel)
- **Le coaching de la Ligue contre le cancer** (individuel et collectif)
- **Le coaching de la Niaque** (collectif)
- **Le coaching de la maison RoseUp** (individuel et collectif)

Une fois inscrit à l'étude, choisir un dispositif parmi la sélection et remplir :

1. Un questionnaire à l'inscription
2. Un questionnaire après 6 mois de coaching
3. Un questionnaire après 18 mois de coaching.

Pourquoi m'inscrire ?

Cela permet de nous aider à améliorer l'offre d'accompagnement dans la vie professionnelle, qui est proposée à nos patients.

Qui peut s'inscrire ?

Toute personne suivie à l'institut Curie, concernée par le maintien, ou le retour à l'emploi.

Comment m'inscrire ? Envoyer un mail : repic@curie.fr

Nous vous remercions pour votre participation.
L'équipe de recherche Share de l'institut Curie

Etude RÉPIC

Aidez-nous à
mener l'enquête,
en quelques
clics !

Les données sont anonymes et servent à des fins de recherche.
Elles sont conservées par l'équipe de recherche, 1 an après
les résultats de l'étude. Pour avoir accès à la notice d'information complète,
ou pour tout autres remarques, vous pouvez contacter : repic@curie.fr